

Ce procès-verbal est sujet à changements et sera soumis pour approbation lors du prochain conseil de quartier.



CONSEIL DE QUARTIER no 5 SECTEUR VASSAN

*COMPTE RENDU de la rencontre tenue le 12 avril 2022 à 19 h, au
Bistro de Vassan, au 504, route 111*

Présences :

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier
Mme Nicole Binet, conseillère de quartier
M. Gaétan Gignac, conseiller de quartier
Mme Nicole Guilbert, conseillère de quartier
Mme Geneviève Larche, conseillère de quartier
M. Daniel St-Arnaud, conseiller de quartier

Absences :

M. Yvon Richard, conseiller de quartier
M. Frédéric Bisson, agent administratif aux communications

Assistance : 10 personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue aux conseillers et aux citoyens présents et procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h 00. Mme Nicole Binet agit à titre de secrétaire suppléant.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance du 12 avril 2022

Le président fait la lecture de l'ordre du jour de la séance. Le président suggère d'intégrer le point 5, Suivis, au point #3 et de devancer le point #8 et le mettre après le point #4 étant donné qu'il y a des approbations de demandes budgétaires. Aussi, le point #6 est reporté à une rencontre ultérieure. Il est proposé par Mme Geneviève Larche, appuyé de Mme Nicole Binet, d'adopter l'ordre du jour avec les modifications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-04-01

3- Lecture, suivis et adoption du compte rendu de la rencontre du 9 mars 2022

Une lecture du procès-verbal est effectuée. Quelques modifications sont apportées dont principalement la correction de quelques termes ou coquilles dans la rédaction ainsi que la subdivision de certains sujets. Il est ensuite proposé par M. Gaétan Gignac, appuyé de Mme Nicole Guilbert, d'adopter le compte rendu de la dernière rencontre avec les modifications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-04-02

Suivis

- a) **Parc Arc-en-ciel** : Contrairement à ce qui avait été dit lors des dernières rencontres, aucun plan n'existe à ce sujet. M. St-Jules a donc demandé formellement à M. Bélanger d'activer le projet. Le président informe l'assemblée qu'une demande a été envoyée à La Corporation des parcs. Il explique aussi que les estimations précédentes qui avaient été présentées n'étaient pas dans un budget. Les conseillers trouvent important de rénover le parc étant donné qu'il a maintenant 20 ans et qu'il devrait se trouver dans la cédule des travaux.

Il est donc proposé par Mme Nicole Guilbert, appuyé par Mme Nicole Binet de demander à la Ville de procéder à l'activation du dossier de la réfection du Parc Arc-en-ciel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-04-03

- b) **Parc Harricana** : Plusieurs travaux sont toujours à faire dont le débroussaillage et la plantation d'arbres. Une demande a été envoyée le 26 mars à la direction générale.
- c) **Puits et eau potable au Parc Harricana** : Pour donner suite à ce sujet, un conseiller suggère de faire tester le puits et s'il n'est pas conforme, de le condamner. Aussi, il y a un tuyau qui part du Bistro et qui se rend au Parc pour distribuer de l'eau. Il est proposé de demander à la Ville de faire tester le puits et de faire réparer le tuyau qui alimente le Parc en eau à partir du Bistro. Courriel envoyé le 26 mars à la direction générale. Une réponse de la part des travaux fait état qu'ils vont faire la vérification de la faisabilité ce printemps. Un citoyen propose aussi de raccorder le nouveau puits au parc.

Il est proposé par Mme Nicole Binet, appuyé par M. Gaétan Gignac de demander à la Ville la faisabilité de réparer le tuyau d'alimentation en eau potable qui part du Bistro pour aller au Parc Harricana et aussi dans un second temps, d'étudier la possibilité de s'alimenter directement à partir de la nouvelle station d'eau potable qui sera construite à proximité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-04-04

- d) **Patinoire de Vassan** : La Ville de Val-d'Or prévoit une uniformisation de toutes ses patinoires extérieures dans les prochaines années. De nouvelles bandes seront installées et la structure sera modifiée. Il n'y a pas de trace d'entente avec le Centre de services scolaire. Historiquement, la patinoire actuelle avait été implantée grâce à une subvention de 50 K \$ du Pacte rural. D'après les citoyens, l'achalandage justifie une rénovation. La directrice de l'école, qui est présente, Mme Julie Breton, confirme l'utilisation soutenue de la patinoire et mentionne qu'une rénovation serait bien assortie avec les travaux qui viennent d'avoir lieu à l'école de Vassan.

Avec tous ces arguments, M. Gaétan Gignac propose que le projet de réfection de la patinoire de Vassan soit inscrit au PTI de la Ville pour l'an 2023. Cette demande est appuyée par M. Daniel St-Arnaud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-04-05

- e) **Cinémomètre** : Une demande a été envoyée le 17 mars au CCC.
- f) **Cheval et Tipi** : M. St-Jules indique qu'il a lui-même contacté Mme Brigitte Richard. Elle était contente d'avoir des nouvelles du Conseil de quartier de Vassan et désire établir un pont de communication. Ils ont parlé du Tipi et du contexte historique. Inauguré en 2013, il est le premier monument évoquant la réconciliation sur le territoire. La Ville n'est pas fermée à aider à reconstruire le tipi. Aussi le Service culturel va considérer d'intégrer des œuvres d'art du Parc Harricana et du Bistro dans la collection de la Ville. Une mention de la murale a été faite dans ce dossier. Il faudrait avoir des photos du tipi. Une discussion a lieu sur les particularités du Parc Harricana et de ses œuvres d'art.
- g) **Élections et renouvellement de mandats des conseillers de quartier** : C'est à l'ordre du jour de la présente rencontre.
- h) **Déneigement : mécontentement concernant le déneigement de Vassan** : Le président explique qu'il a adressé un courriel de doléances à la direction générale le 26 mars. Il réitère l'importance pour les citoyens de communiquer avec les travaux publics dès qu'une situation se produit et de ne pas attendre. Il faut communiquer avec la Ville soit par téléphone ou soit par courriel sous forme de requête. De cette façon, les suivis sont plus faciles. Le conseiller intervient seulement si les actions ne sont pas prises.

- i) **Calvette #135** : Une demande a été envoyée le 15 mars. Des employés des travaux publics sont allés vérifier la calvette. Ils affirment qu'elle est sous surveillance. La réponse a été transmise le 21 mars. M. St-Arnaud suggère que l'on installe des repères pour d'éventuelles interventions. Il propose aussi qu'une cédule de surveillance soit établie pour les ponceaux problématiques.
- j) **Règlement sur les animaux domestiques** : Le président a communiqué avec le conseiller responsable, M. Yvon Rodrigue, le 15 mars. La résolution complète de la rencontre du 9 mars lui a été transmise le 26 mars. Cela a été discuté à la SPCA.
- M. Gaétan Gignac explique qu'il a rencontré pendant trois heures la SPCA ce mardi 11 avril pour un incident survenu le 8 avril. Un enfant a été mordu dans le dos par un chien sur le chemin Bérubé. La SQ est intervenue et a mis le propriétaire à l'amende. Il semble que ce chien n'en était pas à son premier incident. Le père demande à la SPCA d'intervenir, mais il semble que l'interprétation des règlements soient problématique. M. Gignac est intervenu pour que la propriétaire se départisse du chien puisque celui-ci a récidivé. Il fait état de manque de clarté de mandat et de problème de communication entre les mandataires soit la SQ, la Ville et la SPCA. Vu les difficultés exprimées ci-dessus, il est proposé par M. Gaétan Gignac, appuyé par M. Daniel St-Arnaud de demander à la Ville de procéder à la révision du Règlement sur les animaux et d'amener ce sujet pour discussion et d'actualisation au caucus du Conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-04-06

- k) **Pétition : Intersection de la route 111 et du chemin St-Edmond** : M. St-Jules indique que la pétition a été déposée au ministre Dufour avec copie conforme au bureau régional du ministère des transports et a aussi été présentée au conseil municipal le 21 mars 2022 par Mme Nicole Guilbert, en compagnie de M. Gaétan Gignac et de M. Daniel St-Arnaud. Aucun accusé de réception n'a été reçu. Les citoyens présents suggèrent à Mme Nicole Guilbert de contacter le journaliste qui était sur les lieux lors du dépôt de la pétition afin de l'informer du statut du dossier. M. St-Jules lui fournira les coordonnées du journaliste.
- l) **Demande d'éclairage et rénovation du stationnement du parc Harricana**
- La demande pour l'éclairage du stationnement a été acheminée à la DG le 26 mars mais n'a pas été jugée recevable. Les conseillers précisent que ce qui est requis est simplement un éclairage de sécurité avec une lampe DEL apposée au bâtiment qui serait actionnée par un œil magique. M. St-Jules va relancer la DG. Il demande pour avoir une proposition schématique. Il faut préciser l'ampleur des travaux avec Émilie Giroux et Jonathan Picotte. Jean St-Jules va faire le suivi avec eux.
- Le nivelage du stationnement va avoir lieu avant la Festival Harricana mais les travaux complets seront à une date ultérieure.
- Il est proposé par M. Gaétan Gignac et appuyé par Mme Nicole Guilbert de demander que les travaux de réfection du stationnement du Parc Harricana soient réalisés en 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-04-07

- m) **Problématique – Intersection chemin St-Edmond et route Curé-Brien** : La demande a été acheminée à la DG le 17 février et la journée même au CCC. La problématique est donc à l'étude. Les conseillers soulignent le bon travail de M. St-Arnaud dans le montage du dossier.
- n) **Dépôt des documents Budget 2022 et PTI 2022-2023-2034** : Les conseillers ont les documents et en ont pris connaissance.
- o) **Travaux en cours dans le secteur**
- **Puits de Vassan** : Les travaux sont en cours.
 - **Descente pour bateaux** : Les contrats d'ingénierie sont octroyés. Une question survient quant à la peinture du Pont Champagne. Le président informe l'assemblée

que la Ville a reçu la subvention pour engager un agent du patrimoine. Dès que l'embauche sera réalisée, la question lui sera adressée.

- p) **Budget du conseil de quartier** : C'est à l'ordre du jour.
- q) **Demande de soutien financier : Fabrique St-Edmond de Vassan**

Après la discussion de la rencontre du 9 mars, le conseil s'est mis accord pour offrir un montant de 250\$ provenant de la petite caisse de 625\$ du budget de fonctionnement du conseil de quartier pour 2022.

Il est proposé par Mme Geneviève Larche, appuyé par M. Daniel St-Arnaud d'octroyer 250\$ à même le budget de fonctionnement du Conseil de quartier à la Fabrique St-Edmond-de-Vassan pour l'achat de matériel technologique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-04-08

- r) **Varia**
 - a. **Sentier pédestre et de raquettes** : M. Douglas Simpson ne donnera pas suite à sa demande.
 - b. **Liste des organismes** : M. Frédéric Bisson le fournira à son retour de congé.
 - c. **Bottin des conseillers** : Idem.

Fin des suivis

Il est proposé par Mme Nicole Guilbert, appuyé par Mme Geneviève Larche d'adopter les suivis du compte-rendu de la rencontre du 9 mars 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-04-09

4. Élections : suite

Le président explique que suite à la séance d'élections du 9 mars dernier, M. Gaétan Gignac a présenté un avis d'intérêt et qu'il présent à la séance de ce soir. Étant donné l'absence de M. Yvon Richard, conseiller de quartier sortant, les citoyens suggèrent d'avoir une période d'élections avec l'argument de tendre vers la parité de représentants entre les citoyens de Vassan et de St-Edmond.

Ouverture de la période d'élections :

Il est proposé par M. Gaétan Gignac, appuyé par Mme Nicole Guilbert d'ouvrir une période d'élection.

Le président nomme M. Gaétan Gignac et Mme Geneviève Larche comme scrutateurs.

Le président demande les avis d'intérêt et les mises en candidatures.

Mme Anick Blanchet et M. Stéphane Carrier sont mis en candidature et acceptent.

Les candidats font un bref discours. Il y a vote secret. Les scrutateurs récoltent les votes et font la compilation.

Mme Anick Blanchet est proclamée élue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-04-10

Avec le renouvellement de M. Gaétan Gignac et l'élection de Mme Anick Blanchet Il est proposé par M. Gaétan Gignac et appuyé par M. Daniel St-Arnaud de fermer la période d'élection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-04-11

Mandats et demande de désignation par le conseil de ville : Les conseillers choisissent sur une base volontaire la durée de leurs mandats. Il en résulte que les conseillers Gaétan Gignac, Nicole Binet et Nicole Guilbert renouvellent leur mandat pour un an se terminant en décembre 2022 et les conseillers Daniel St-

Arnaud, Geneviève Larche renouvellent pour deux ans se terminant en décembre 2023 et la conseillère Anick Blanchet est élu pour un mandat de 2 ans se terminant en décembre 2023.

Suite aux élections ayant eues lieu les 9 mars et 12 avril 2022 aux conseils de quartier du secteur de Vassan : les conseillers suivants ont renouvelé leurs mandats pour une durée d'un an : Mme Nicole Binet, M. Gaétan Gignac et Mme Nicole Guilbert.

Mme Geneviève Larche et M. Daniel St-Arnaud renouvellent leurs mandats pour une durée de deux ans.

Mme Anick Blanchet est nouvellement élue pour un mandat de deux ans.

Il est proposé par M. Gaétan Gignac, appuyé par M. Daniel St-Arnaud de soumettre la liste ci-dessus des conseillers de quartier du secteur de Vassan au conseil municipal de la Ville de Val-d'Or afin qu'il l'entérine tel que prévu au règlement sur la constitution et le fonctionnement des conseils de quartier de la Ville de Val-d'Or (Règlement 2002-23).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-04-12

5. Budget

a) de fonctionnement du CQ : Il est entendu que le budget de fonctionnement du Conseil de quartier sera administré sous forme de petite caisse.

Il est proposé par M. Gaétan Gignac, appuyé par M. Daniel St-Arnaud que Mme Nicole Guilbert soit titulaire et responsable de la petite caisse du conseil de quartier de Vassan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-04-13

Suite à cette résolution, le président remet un chèque de 625 \$ à Mme Nicole Guilbert.

Il est proposé par M. Daniel St-Arnaud, appuyé par Mme Nicole Binet de demander le second versement de 625\$ à la Ville de Val-d'Or pour la petite caisse du conseil de quartier de Vassan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-04-14

b) d'animation de 3K du CQ :

Une discussion s'engage concernant l'utilisation de l'argent et de l'animation du quartier. Le conseil de quartier n'a pas de critères définis. Ce sujet sera adressé lors d'une rencontre à huis clos que le président convoquera avant la prochaine réunion statutaire. Il est nécessaire d'établir des règles d'attribution pour les années subséquentes.

Aussi, une demande doit être faite pour indexer le montant du budget d'animation qui est le même depuis 20 ans.

D'autre part, certains conseillers ne sont pas à l'aise avec le fait de délibérer devant public. Le processus d'attribution doit changer.

Mme Julie Breton, directrice de l'école explique son projet.

Mme Denise Paradis, présidente de la Fabrique, décrit aussi son projet.

Nicole Guilbert, appuyé par Geneviève Larche, propose de faire une rencontre supplémentaire informelle pour discuter des modes d'attribution, du rôle du conseil de quartier, ainsi que du développement du quartier. Cela pourra se faire sous forme d'un souper, par exemple. Le président fera un doodle afin de coordonner cette rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-04-15

Le président explique que suite à l'appel de projets du 9 mars dernier et en date d'aujourd'hui, il a reçu 5 demandes d'aide financière soit :

- École intégrée d'Or-et-des-champs (édifice Notre-Dame-de-l'Assomption), projet de pergola : 500 \$. Responsable : Julie Breton, directrice
- Vision Vassan, aide à l'achat d'un réfrigérateur: 1000\$. Responsable, Gilles Bérubé, président
- Festival Harricana, subvention pour événement : 500\$. Responsable : Émilie Giroux, présidente
- Salle communautaire du 487 rte 111 : réparation de la rampe d'accès pour handicapées et des fissures de l'entrée de la salle communautaire : 500\$. Responsable : Denise Paradis, présidente de l'Assemblée de la fabrique
- Cercle des fermières Vassan : outils informatiques : 500\$. Responsable : Claudette Béchar, présidente du Cercle

Il est proposé par Mme Nicole Guilbert, appuyé par Mme Geneviève Larche que l'aide financière issue du budget de 3000\$ soit attribuée telle que demandée par chacun des organismes soit :

École intégrée de l'Or-et-des-champs : 500\$

Vision Vassan : 1000\$

Festival Harricana : 500\$

Salle communautaire : 500\$

Cercle des fermières Vassan : 500\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-04-16

Le président en profite pour saluer le travail de ces organismes et de ses bénévoles.

6. Calendrier des rencontres :

Le président dépose le calendrier des rencontres. Tous en prennent connaissance :

CQ-Vassan 2022

9 mars (St-Edmond), 12 avril (Bistro), 21 juin (St-Edmond), 13 septembre (Bistro), 15 novembre (St-Edmond)

7. Varia:

8. Questions, interventions du public :

a) Parc Arc-en-ciel : une conseillère mentionne qu'il y a deux pancartes d'agent d'immeuble « À vendre » dans le parc et s'informe si le parc est à vendre. Le président répond que ce n'est pas le cas à sa connaissance. Il fera les vérifications et répondra à la conseillère.

b) Déneigement : la conseillère Mme Blanchet déplore le manque en ce domaine. Exemple : Il neige un vendredi et toujours pas de déneigement le dimanche. C'était impossible pour les véhicules d'urgence de passer. L'ambulance ne pourrait pas passer. La fin de semaine, c'est le 911 qui répond quand on appelle les travaux publics. Il faut que le président fasse les vérifications et répondra au conseil de quartier.

c) La courbe de la ferme Guay : le déneigement n'est pas égal. Il y a un côté déneigé dans le fossé et l'autre voie ne l'est pas. Il manque de balisage pour le déneigeur.

d) Contrevenant pour la neige; une infirmière présente dit qu'elle doit se rendre pour un service essentiel et qu'elle déplace l'ourlet de son entrée et reçoit une contravention. Elle trouve cela injuste et demande pourquoi elle n'a pas reçu d'avertissement. Un autre citoyen ajoute que la ville traite la ruralité comme le secteur urbain et déplore le manque de tolérance et de service.

e) Abat-poussière : un citoyen demande s'il y aura de l'abat-poussière cet été. Il mentionne que l'été dernier, il y a eu seulement deux applications dans le rang St-Edmond aux 100 pieds à chaque entrée et demande que la situation soit corrigée cet été.

f) Chemin St-Edmond en général : un agriculteur présent explique qu'il doit participer activement au déneigement pour aider ses voisins et que les abrasifs ne sont pas épandés en quantité suffisante. Il sort régulièrement des voitures qui ont pris le champs. Ce chemin sert de traverse et il est mal entretenu. La niveleuse ne passe pas assez souvent l'été. Il y a de la vitesse excessive.

g) Circulation sur le chemin St-Edmond cet été : crainte quant à la circulation accrue due aux travaux du carrefour de Sullivan : un citoyen questionne le président si des mesures d'atténuation sont prévues à ce sujet ou si la circulation sera accrue due à la construction à Sullivan.

h) Pancarte 'Attention à nos enfants à l'entrée du village de St-Edmond : un citoyen veut que la ville demande au MTQ que la pancarte « Attention à nos enfants » soit réparée et déplacée à proximité de la pancarte de 50 km/h parce qu'elle est endommagée et qu'elle n'est pas visible à l'endroit qu'elle est présentement. Une discussion s'ensuit sur la vitesse excessive sur ce chemin. C'est un sujet qui revient fréquemment et les citoyens et conseillers présents reconnaissent la nécessité d'agir.

i) Question concernant l'aménagement des descentes de bateaux : Un citoyen demande quand les descentes seront aménagées. Le président lui répond que le réaménagement des descentes de la rue Élisabeth, du chemin Harricana et du pont Champagne est prévu pour cette année. Une question complémentaire survient au sujet du terrain de stationnement à la descente Harricana. Le président précise que ce n'est pas encore déterminé.

9. Date de la prochaine assemblée : mardi le 21 juin, 19h au Centre communautaire de St-Edmond

10. Levée de l'assemblée :

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par M. Gaétan Gignac, appuyé par Mme Nicole Guilbert, de lever la séance à 21 h 10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-04-17

NICOLE BINET
Secrétaire d'assemblée